

# PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS

<b>Action n° 17</b>		<b>Requalification des espaces publics et stratégie paysagère</b>	
<b>Orientation stratégique</b> Transversale	<b>Statut de l'action</b> En projet	<b>Niveau de priorité</b> Fort	<b>Parcelles concernées :</b> commune

<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Le territoire communal offre une proximité à la nature et au grand paysage, mais à l'exception des aménagements de l'esplanade Legrand et de ses abords, <b>les espaces publics de cœur de bourg sont très minéraux et traversés par des voiries structurantes</b> (D 50, D 51, rue de la gare) <b>qui constituent des « limites » et contraignent la place des mobilités actives.</b></p> <p>Les abords du centre-bourg de la Chapelle-des-Marais sont marqués par <b>la présence d'un paysage très arboré</b> (conséquence d'une déprise des usages et de l'entretien « traditionnel » des marais) Par ailleurs la présence de beaux sujets dans l'espace privé profite à l'ambiance de l'espace public et contribue à sa mise en valeur.</p> <p>La trame arborée mériterait d'être préservée et mise valeur afin de <b>renforcer l'identité paysagère de la commune</b> : les espaces verts présents au sein du bourg sont discrets et confidentiels tel le parc de Penlys souvent méconnus des Marais-Chapelains. La situation de proximité à la nature et au grand paysage offre aussi de nombreuses possibilités de promenades et de découvertes du territoire, via des sentiers de randonnées et de nombreux venelles et chemins.</p> <p>Au-delà de la préservation et de la mise en valeur de la trame arborée, un développement de la nature pourrait ainsi être porté par la requalification des espaces publics.</p> <p><u>Moyens d'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification et végétalisation des espaces publics du cœur de bourg (à phaser dans le temps)</li> <li>- Mise en œuvre d'une stratégie de planification de la nature dans le cœur de bourg (déméralisation, végétalisation, infiltration des eaux pluviales, palette végétale, typologie de mobilier urbain, ...) intégrant les parcs, espaces publics, cheminements, corridors écologiques...</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apaiser et requalifier les espaces publics du cœur de bourg</li> <li>• Renforcer l'identité paysagère du centre-bourg par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la préservation et le confortement de la trame arborée située dans le tissu urbain</li> <li>○ la valorisation des espaces verts et paysagers urbains existants</li> </ul> </li> <li>• Développer la présence du végétal dans les espaces publics afin de conforter le cadre de vie des habitants (ilots de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales, qualité paysagère, plantations en pied de mur...)</li> <li>• Préserver et renforcer la biodiversité locale : connexions écologiques, renaturation, création de milieux propices à la biodiversité locale en s'appuyant sur les opérations de requalification des espaces publics</li> <li>• S'appuyer sur les venelles et développer des cheminements qualitatifs, tout en favorisant les connexions du centre-bourg aux grands espaces de Brière</li> <li>• Conserver la 2<sup>ème</sup> fleur du label « Villes et Villages Fleuris »</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>1/ Lancer un marché comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ un volet étude de stratégie paysagère dans le cœur de bourg (01)</li> <li>→ un volet de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la végétalisation des espaces publics du cœur de bourg (02)</li> </ul>

Une étude de stratégie paysagère et de traitement qualitatif des espaces publics qui sera le support de référence pour la création, la valorisation d'espaces verts et publics harmonieux et reflet de l'identité communale à court, moyen et long terme.

**Elle comprendra pour le volet stratégie paysagère (O1) :**

- Une réflexion globale sur les espaces verts et publics du bourg
- Une réflexion sur la déminéralisation des espaces publics
- L'intégration du végétal dans la réflexion des futurs espaces publics du cœur de bourg
  - Proposer un plan d'action de végétalisation du cœur de bourg (localisation et hiérarchisation des actions)
  - Proposer une palette végétale signant l'identité du bourg en lien avec la Brière (cf les réflexions déjà menées par les services techniques de la commune sur la palette végétale)
  - Des pistes pour la « prolongation » des corridors écologiques de la Brière alentour notamment en intégrant la végétalisation des pieds de murs du centre-bourg
  - Une réflexion sur le renouvellement du patrimoine végétal
- Une réflexion sur le mobilier urbain en lien avec l'identité de la commune comprenant un volet sur le mobilier de signalétique (qualitatif) et intégrant les éléments du schéma de principe des mobilités (Cf. FA 18- schéma de principe des mobilités)

**Elle comprendra pour le volet maîtrise d'œuvre pour la requalification et la végétalisation des espaces publics du cœur de bourg (O2) :**

- La conception des espaces publics du centre-bourg en intégrant les éléments issus du volet stratégie paysagère (O1)
- Sur un périmètre comprenant a minima le « périmètre commercial de sauvegarde » constitué des rues Cornély, de la Bascule (+ rue de la Brière et bd de la Gare) et en élargissant la réflexion (pour le plus long terme) aux rues des Ecluses, du Lavoir, de Penlys (est), de la Brière (entrées de bourg sud et nord), bd de la Gare (ouest)

Ce volet (O2) devra tenir compte :

- des aménagements à venir liés au projet de la Graineterie (bd de la Gare et rue de la Brière entre la mairie et la rue du Lavoir) et ceux rue des Écluses
- du petit patrimoine présent en centre-bourg (calvaire, four, puits, etc.) et de sa mise en valeur
- des nombreuses venelles piétonnes et chemins vers le grand paysage au travers du tissu viaire et de leur valorisation
- des besoins en desserte des liaisons en transport en commun avec l'agglomération (aménagement des quais bus)
- du schéma de principe des mobilités (étude sur la signalétique, le jalonnement des espaces publics et les stationnements) pour proposer le volet qualitatif de la signalétique et du jalonnement
- des contraintes et charges d'entretien dans le choix des plantations et aménagements

**Cette étude proposera également**

- une priorisation des actions et un phasage à mener dans le temps (en lien avec les aménagements des ilots urbains FA 1- Graineterie + étude sur les circulations FA 18- schéma de principe des mobilités)

**2/ Poursuite des actions d'amélioration des espaces publics et espaces verts existants et intégration des préconisations du volet stratégie paysagère (O1) dans les futurs projets**

**Espaces publics :**

- Projet de la Graineterie intégrant la requalification du boulevard de la Gare et d'une portion de la rue de la Brière (FA 1- Graineterie ; FA 9- îlot Poste-Lavoir)
- Aménagement cyclable de la rue de Penlys (FA 18-schéma de principe des mobilités)
- 1ers aménagements du complexe sportif (FA 15- complexe sportif)
- Projet de mise en œuvre d'une signalétique (FA 18- schéma de principe des mobilités)
- Maintien de la 2<sup>ème</sup> fleur du label « Villes et Villages Fleuris »

	<p><b>Espaces « verts » urbains (parcs et squares existants)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des espaces verts</li> <li>• Définition d'une vocation pour chacun et d'usages à conforter</li> <li>• Concertation (usages, mobilier, entretien etc...) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dont l'eco-parc de Penlys (FA 14- Eco-parc de Penlys)</li> <li>○ et les autres espaces verts qui pourront faire l'objet d'amélioration : ancien jardin des plantes, « square » du Moulin</li> </ul> </li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de la Chapelle-des-Marais
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• adrn : mission d'AMO dans le cadre du PP (cahier des charges / aide à la sélection / suivi mission Moe)</li> <li>• Saint-Nazaire agglomération (SNA)</li> <li>• Département de Loire-Atlantique</li> <li>• État / Banque des territoires</li> <li>• Agence de l'Eau</li> <li>•</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>Court terme (2024-2026)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'amélioration des espaces publics et espaces verts existants</li> <li>- Réalisation d'une étude de stratégie paysagère et d'aménagement des espaces publics (à lancer rapidement, au regard des aménagements en cours de l'îlot Graineterie → 2026) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Par un bureau d'étude Moe paysage (volet O1 stratégie paysagère + volet O2 maîtrise d'œuvre)</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Moyen et long termes (2026-2032)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre par phases des aménagements en fonction de la réalisation des projets urbains</li> </ul>
<b>Coût global prévisionnel ou définitif</b>	<p><b>Etudes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude de stratégie paysagère et d'aménagement des espaces publics (Moe paysage : 1<sup>er</sup> volet stratégie paysagère)</li> </ul> <p><b>Travaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la commune a déjà estimé un budget de 1,8 à 2 M d'€ pour l'aménagement des rues Brière, Écluses et bd de la Gare</li> <li>- Travaux d'aménagement des espaces publics (Moe paysage : 2<sup>ème</sup> volet maîtrise d'œuvre)</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de Loire-Atlantique (aménagement en faveur du vélo)</li> <li>• Fond de concours SNA</li> <li>• Agence de l'Eau (désimperméabilisation + renaturation / axe2)</li> <li>• Ministère de la transition écologique et de la cohésion sociale (définition d'un plan paysage, assistance à maîtrise d'ouvrage et l'intégration à un réseau de collectivités le "club plan de paysage" pour inscrire l'accompagnement dans le temps) <a href="https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6246-obtenir-un-financement-et-une-expertise-pour/">https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/6246-obtenir-un-financement-et-une-expertise-pour/</a></li> <li>• Banque des territoires : Fonds vert axe 2 (renaturation des sols et espaces urbains) + mobilité (ingénierie et travaux report modal / transformation de voirie) <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/ingenierie-aide-decision/">https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/ingenierie-aide-decision/</a> / <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable">https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable</a></li> <li>•</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ml et m<sup>2</sup> réaménagés</li> <li>• Nombre d'espèces plantées</li> </ul>
<b>Liens autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France Nation verte</li> <li>• Programmation DETR et DSIL</li> </ul>

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024



ID : 044-214400301-20241204-D20241275-DE

**Autres fiches  
actions liées  
Annexes**

- FA 18- schéma de principe des mobilités
- FA 13 aménagement cyclable de la RD 33
- FA 14- Eco-parc de Penlys
- FA 15- Complexe sportif
- Réflexion des services municipaux sur la palette végétale
- Atlas de Biodiversité Communale (ABC) : fiches actions visant la préservation et la restauration de la biodiversité locale => actions plan guide à recouper avec actions de l'ABC.